

## N'oubliez pas !

- Les Equipements de protection individuelle ne doivent pas être rangés dans le local phytosanitaire, ni à proximité de solvants, peintures, essence...



- Ils doivent être stockés propres, à l'abri de l'air ambiant et de la lumière. Avant leur rangement, assurez-vous également qu'ils soient en état (pas de déchirures des gants ou combinaisons, état de saturation des cartouches, dates de péremption...).

## Pour aller plus loin

Le site officiel du ministère de l'agriculture

<http://e-phy.agriculture.agriculture.gouv.fr>

pour tout savoir sur les produits de traitement.

Très complet, c'est le site d'information qui fait référence et qui propose une information mise à jour.



Pour toute information complémentaire, le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA des Alpes du Nord se tient à votre disposition.

## Contacts : santé - sécurité au travail

- Isère ..... 04 76 88 76 17
- Savoie ..... 04 79 62 89 19
- Haute-Savoie ..... 04 50 88 16 02

Et sur notre site internet :

[www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)

## Entre nous


- Il est nécessaire de se laver entièrement après l'utilisation de produits phytosanitaires  
**= eau + savon.**



- La douche et le changement de vêtements vont permettre de repartir « à neuf », sans traces de produits qui continueraient d'intoxiquer l'utilisateur.

## Le saviez-vous ?

- Les produits ne sont pas tous les mêmes : certains sont plus dangereux que d'autres. Savoir déchiffrer l'étiquette de sécurité, c'est s'assurer d'acheter le produit le moins dangereux : ce n'est pas du temps perdu !



**Produit X 20 L**  
(Contient du méthomyl)

- R10 Inflammable.
- R21 Nocif par contact avec la peau.
- R23/25 Toxique par inhalation et ingestion
- R41 Risque de lésions oculaires graves

**T - Toxique**

- AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques
- DABE Dangereux pour abeilles et autres insectes pollinisateurs

- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection approprié.

- Vos produits non utilisés et vos emballages vides doivent être éliminés conformément à la réglementation. Votre revendeur habituel pourra vous renseigner sur les collectes. Attention, des vieux produits dont l'étiquette s'efface ou dont l'emballage se dégrade deviennent vite très dangereux !



Ligne de Vie N°14 - Août 2009  
Directeur de publication : Bernard Perrier  
Conception : MSA des Alpes du Nord

santé - sécurité au travail

## Sommaire

- Fongicides, herbicides, insecticides...  
*Si vous êtes victime d'effets gênants.*  
p. 1

- Tous les produits sont différents, toutes les étiquettes sont différentes.  
*Lisez l'étiquette de sécurité. Deux sources d'information.*  
p. 2

- Entretien avec C. Estachy
- Quelques résultats de Phyt'attitude  
p. 3

- N'oubliez pas !
- Pour aller plus loin
- Entre nous
- Contacts
- Le saviez-vous ?  
p. 4

Affiche centrale  
Signification des phrases de risques.

Au prochain numéro...

# Ligne de vie

MSA des Alpes du Nord

N° 14 - Août 2009

## Fongicides, herbicides, insecticides : quels risques pour l'utilisateur, quelle prévention ?

**Tous concernés :** Tous les agriculteurs sont utilisateurs de produits chimiques. Que ce soit pour traiter les grandes cultures, les vignes, les vergers... mais aussi pour désherber sous les clôtures, pour traiter et désinfecter les bâtiments d'élevage.



Mieux connaître les effets des produits de traitements sur la santé des utilisateurs professionnels : c'est l'objectif de Phyt'attitude.

C'est l'assurance pour vous d'avoir l'avis d'un expert sur ce qui vous est arrivé !

C'est le seul moyen de vigilance collective qui assure une mission de veille sanitaire et une mission d'alerte sur les dangers des produits phytosanitaires pour les utilisateurs professionnels.

Phyt'attitude est un outil :

- au service des utilisateurs professionnels,
- prenant en compte les conditions réelles d'utilisation des produits,
- indépendant des fabricants et des vendeurs de produits.

**Si vous êtes victime d'effets gênants** (mal de tête après un traitement, vomissements, irritations de la peau...), pensez à appeler le :

**N° Vert 0 800 887 887**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Cet appel est anonyme.

Même si l'incident ne vous paraît pas grave, c'est sa fréquence chez de nombreux utilisateurs qui peut être inquiétante.

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services

## Tous les produits chimiques sont différents, toutes les étiquettes sont différentes !

Pour connaître le vrai danger du produit que vous achetez et manipulez, lisez l'étiquette de sécurité !

### Elle indique des risques de plusieurs sortes :

- ▶ **Toxicité aiguë** : effets sur l'ensemble de l'organisme, pendant le traitement ou dans les heures qui suivent (du malaise sans gravité au décès).
- ▶ **Effets locaux** : effets directs pour la peau et pour les muqueuses (œil, voies respiratoires...). Par exemple : irritant, corrosif.
- ▶ **Effets spécifiques** à la présence de solvants (dessèchement de la peau...).
- ▶ **Effets sensibilisants ou « allergisants »** pour certaines personnes : effets sur le développement d'allergies chez des utilisateurs (allergies cutanées, respiratoires...). Produits auxquels quelques personnes peuvent devenir allergiques, notamment les personnes déjà allergiques (asthme, rhinites saisonnières, allergies alimentaires, eczéma allergique...). Ces personnes devront particulièrement éviter le contact avec ces produits et les végétaux traités avec ces produits.
- ▶ **Un produit irritant** (effet local) au contraire entraînera des irritations chez tout le monde, par contre les symptômes seront moins graves que pour un produit sensibilisant.
- ▶ **Effets à long terme** = effets chroniques, maladies pouvant survenir après des années d'utilisation. Ce sont des produits qui ont des effets cancérigènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction ou d'autres effets à long terme (lésions d'organes...).
- ▶ **Effets irréversibles** en une seule exposition.

### Deux sources d'information :

#### 1 - Le pictogramme : le plus facile, mais le plus incomplet et totalement imparfait !

##### Les niveaux de toxicité : T+, T et Xn

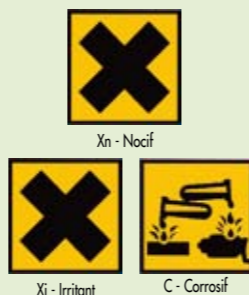
Les produits classés **T** sont de 5 à 10 fois plus toxiques que les produits classés **Xn**.  
Les produits classés **T+** sont de 5 à 10 fois plus toxiques que les produits classés **T**.  
Les produits classés **T+** sont 25 à 100 fois plus toxiques que les produits classés **Xn**.



##### Xn et Xi : des faux amis

**Xn** indique un effet nocif (global pour l'organisme, pénètre par la peau, la bouche, les yeux ou les voies respiratoires et se diffuse dans tout l'organisme).

**Xi** indique un effet irritant (effet qui reste localisé aux yeux, à la peau...).  
Le niveau de toxicité inférieur à **Xn** est « sans classement » et non pas **Xi**.



#### 2 - Les phrases de risques : les informations utiles à déchiffrer

Pour vraiment connaître les risques, il est nécessaire de lire les phrases de risques. R40, R43, R20... ou un « effet cancérigène suspecté, preuve insuffisante ». Ces phrases paraissent obscures, pourtant, ce sont elles qui donnent la vraie information pour choisir en toute connaissance de cause.

Voir le détail sur l'affiche du Ligne de Vie.

A lire avant d'acheter le produit !

La lecture du pictogramme et des phrases de risques permet vraiment d'éviter les produits les plus dangereux du marché.

**PRENEZ LE TEMPS DE LES LIRE !**



## Entretien avec Céline Estachy, Conseillère en prévention des risques à la MSA

**Ligne de Vie** : Quels sont les Equipements de Protection Individuelle (EPI) à porter quand j'utilise des produits de traitement ?

**Céline Estachy** : Le choix des équipements va dépendre des risques encourus réellement lors du travail. Par exemple, si je traite avec un produit toxique classé R 40 (effet cancérigène suspecté, preuve insuffisante) avec un tracteur qui n'a pas de cabine filtrée, je porterai les EPI les plus protecteurs : combinaison complète, masque complet, bottes, gants.

**Ligne de Vie** : C'est contraignant ?

**C. Estachy** : Oui, c'est sûr. C'est pour cela que d'autres solutions sont possibles et même préférables. Avant tout, je peux choisir un produit moins dangereux (non classé par exemple). Je vais automatiquement diminuer mes risques. Ensuite, si mon tracteur possède une cabine étanche, correctement filtrée et pressurisée, je peux, tant que je suis dans le tracteur, travailler sans protection individuelle. En revanche, s'il faut que je descende du tracteur pour déboucher une buse, il faudra que j'enfile les EPI nécessaires.

**Ligne de Vie** : Donc tant que je reste dans mon tracteur avec cabine étanche, filtrée et pressurisée, je n'ai pas besoin de porter tous ces équipements ?

**C. Estachy** : En résumé, oui. Mais attention ! Il faut être sûr que l'intérieur de la cabine ne soit pas souillé avec des produits. Si par exemple je stocke mes bidons entamés dans la cabine, je suis sûr d'avoir des traces de produit dans l'air que je respire. Si je descends parce qu'il y a un problème mécanique, et que je remonte dans la cabine sans me nettoyer, je vais la salir. Le volant, le sol, le siège seront rapidement couverts de produits...

**Ligne de Vie** : C'est très compliqué !

**C. Estachy** : C'est vrai que ce n'est pas facile ! Mais il ne faut pas oublier que nous parlons de travail avec des produits dangereux.

Cela mérite d'avoir des pratiques professionnelles adaptées qui prennent en compte ces risques.

Les questions à se poser sont : à quel moment je suis en contact avec des produits ? A quel moment je ne suis plus en contact avec eux ?

Cela permet de répondre à la question : quand est-ce que les EPI sont nécessaires ? Quand est-ce que je peux m'en passer ?

**Ligne de Vie** : Pouvez-vous nous donner des exemples de bonnes pratiques que vous voyez sur le terrain ?

**C. Estachy** : L'hiver est la saison habituelle d'entretien du matériel. C'est indispensable pour le pulvérisateur (même le petit pulvérisateur à dos qui sert « juste » à désherber). Il n'y a pas de secret : un bon entretien préventif = moins d'incidents = moins de contact avec les produits = moins de risques d'intoxication.

Je pense aussi à un agriculteur qui a une boîte de gants jetables dans son tracteur. Quand il descend de la cabine en cours de traitement, il en enfle une paire. Avant de remonter dans la cabine, il se rince les mains avec les gants, puis quitte les gants et les met dans une « poubelle » fixée sur le pulvérisateur. Enfin, il se lave de nouveau les mains et remonte dans la cabine sans toucher de partie sale. Comme il y a peu d'incidents, il n'a pas trop à descendre de son tracteur. Cette pratique lui permet de s'assurer de la propreté de sa cabine.

**Ligne de Vie** : Une dernière remarque pour nos lecteurs ?

**C. Estachy** : Il existe beaucoup de solutions pour diminuer les risques pris avec les produits de traitement. N'acceptons pas ces risques !

## Quelques résultats de Phyt'attitude

Les symptômes déclarés sont majoritairement cutanés (rougeurs, démangeaisons...) et digestifs (nausées, vomissements...).

**Les intoxications se produisent aussi en dehors des phases de traitement !**

